

L'enfant est une personne

Il paraît banal de le dire, mais il aura fallu des siècles pour le reconnaître. Pour Freinet, l'invariant n° 1 de toute éducation est de considérer que :

L'enfant est de la même nature que nous (1). C'est le point de vue de tous les pionniers de l'éducation nouvelle qui amène à un bouleversement de la relation adulte-enfant.

En effet, considérer l'enfant comme un être humain, une personne ayant la même respectabilité, la même dignité, les mêmes droits que nous-mêmes, remet en cause nos attitudes, nos habitudes d'appropriation, d'autorité, de directivité.

Chacun de nous, s'il se regarde dans les menus faits de la vie quotidienne, là où précisément les enfants situent leurs doléances et leurs revendications de respect (quand ils ont la parole) verra qu'il transgresse ce principe... pour le « bien de l'enfant » évidemment.

Mais reconnaître l'enfant comme une personne ne suffit pas pour changer, au sein des institutions éducatives, les rapports de pouvoir qui tendent à l'aliéner ou le libérer. Les adultes auront à s'interroger :

– sur un partage du pouvoir avec les enfants qui leur permette de « *devenir auteurs d'eux-*

mêmes, chacun recevant le pouvoir en proportion de l'étendue de sa responsabilité (2). »

– sur la mise en place d'une relation qui libère, permet les tâtonnements sociaux, tout en respectant le besoin de sécurité de l'enfant ;

– sur la création d'institutions où chacun a « *une responsabilité précise, définie ensemble en fonction des besoins collectifs... et les pouvoirs nécessaires pour l'exercer correctement (3)* ».

C'est la direction suivie par les classes-coopératives où chacun peut se former à la responsabilité (4) grâce à une multiplication des tâches et des fonctions, au sein d'une collectivité où il n'existe pas les élus et les autres, les décideurs et les exécutants...

Il paraît évident que seuls des éducateurs engagés, responsables individuellement et collectivement, libérés des tutelles hiérarchiques, pourront mener cette action novatrice de compagnonnage éducatif.

L'école des libertés, des responsabilités, de la citoyenneté, ne peut être créée que par des enseignants libres et responsables.



(1) Freinet, Les invariants pédagogiques.

(2) C. Maccio, Autorité pouvoir responsabilité, Lyon, chronique sociale, deuxième édition 1988, (première édition 1980), p. 150

(3) Même ouvrage, p. 69.

(4) C'est un principe, « tous responsables » affirmé aussi par la commission Droits et citoyenneté des enfants dans le rapport de synthèse présenté par les soixante-quinze organisations travaillant à « l'application en France de la Convention », à Paris, en juin 1990 et qui sera remis au gouvernement.